



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'augmentation inquiétante du nombre de mineurs isolés étrangers dans le 06

Question écrite n° 8006

## Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre de mineurs isolés étrangers accueillis dans les Alpes-Maritimes ne cesse d'augmenter. En effet, plus de 1 800 mineurs non accompagnés ont été pris en charge par les services du conseil départemental depuis janvier 2023. Face à cet afflux, les centres d'accueil sont saturés et la préfecture est dans l'obligation de réquisitionner des nouveaux lieux pour les accueillir dignement. Ainsi, le 27 avril 2023, l'hôtel « Campanile », situé à Châteauneuf de Grasse, a été en partie loué depuis le mois de mars 2023 par l'association d'aide aux migrants Pierre Valdo, qui a passé un contrat avec le conseil départemental pour y loger des mineurs isolés étrangers. Moins d'une semaine après la réquisition d'un gymnase scolaire dans le quartier du Careï à Menton, le préfet a approuvé ce nouveau lieu d'accueil pour migrants, le tout payé avec l'argent des Français. Depuis le jeudi 21 mars 2019, le Conseil constitutionnel a validé la conformité des tests osseux à la Constitution française. Ces mineurs isolés étrangers et non accompagnés seraient pour beaucoup majeurs. Il est évident que sans aucune vérification par test osseux pour estimer l'âge des jeunes migrants, beaucoup de ces migrants vont profiter du droit d'asile largement dévoyé en France de son objectif d'origine. Alors que l'insécurité n'a jamais été aussi élevée en France et particulièrement dans les Alpes Maritimes, cet accueil et ces réquisitions payés aux frais du contribuable sont le témoignage de l'impuissance de l'État à mener une politique migratoire stricte comme dans d'autres pays de l'Europe. Les vannes de l'immigration sont totalement ouvertes, le nombre de clandestins s'accroît partout sur le territoire national et les Français n'ont pas vocation à supporter le coût de cette immigration incontrôlée. M. le député s'inquiète du sort des habitants confrontés, contre leurs avis, à cette masse migratoire incontrôlée dans les normes et dangereuse pour l'ordre public. Aussi, pour éviter tout abus et pour protéger les riverains, M. le député réclame la mise en place de tests osseux pour ces prétendus mineurs et l'expulsion immédiate de toutes les personnes ne correspondant pas aux critères juridiques du droit d'asile. Aussi, M. le député pose un certain nombre de questions à M. le ministre : Combien de tests osseux ont-ils été réalisés sur les mineurs accueillis à l'hôtel « Campanile » de Châteauneuf à Grasse ? Quels sont les résultats de ces tests osseux ? Dans quels lieux ces mineurs vont-ils être installés ? Comment les majeurs « irrecevables » vont-ils être raccompagnés ? Enfin, il souhaite connaître quel est le coût de ces opérations d'accueil, de prise en charge et transferts de migrant supporté par le contribuable français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tivoli](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8006

**Rubrique :** Immigration

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 mai 2023](#), page 4363

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)